



Ordonnance de télécom CRTC 2012-534

Version PDF

Ottawa, le 2 octobre 2012

Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes. Aucune observation relativement aux demandes n'a été reçue. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Société TELUS Communications	440 (TCI)	le 20 août 2012	le 2 octobre 2012
Société TELUS Communications	441 (TCI)	le 20 août 2012	le 2 octobre 2012
Société TELUS Communications	442 (TCI)	le 22 août 2012	le 2 octobre 2012

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.